

**BON POUR ACCORD CONTRÔLE DE CUEILLEURS
- SAISON 2011-**

Pour le compte d'un opérateur engagé (Collecteur de produits de cueillette sauvage)

Vous êtes engagé auprès d'ECOCERT SAS dans le cadre des contrôles en Agriculture Biologique et vous faites appel à des cueilleurs, non engagés à titre individuel, pour de la cueillette sauvage.

Afin de mandater un contrôleur ECOCERT SAS pour le(s) contrôle(s), merci de nous retourner ce bon pour accord signé.

En remplissant ce document, vous acceptez le coût du contrôle. Si au cours de la saison le nombre de cueilleurs change, vous avez la responsabilité d'en informer ECOCERT SAS.

Raison sociale :

Adresse :

Contrôle de cueilleurs (zones naturelles, forêts ou zones agricoles)

Nombre de cueilleurs déclarés	
Coût de contrôle (cf.tarif 2011)	

Période de récolte :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

TARIFS 2011 (Mention Collective)

Nombre de cueilleurs	Coût de contrôle €/HT
De 1 à 4 compris	150
De 5 à 8 compris	300
De 9 à 11 compris	420
De 12 à 14 compris	560
De 15 à 18 compris	700
De 19 à 21 compris	840
De 22 à 24 compris	980
De 25 à 30 compris	1120
De 31 à 60 compris	37€/Cueilleur
De 61 à 99 compris	35€/Cueilleur
A partir de 100 cueilleurs	33€/Cueilleur